



Uwo uri wese ubahirizwa

DROITS DE L'HOMME "au Burundi"

JUIN 2020-JUIN 2025

***UN QUINQUENNAT TUMULTUEUX SOUS LA GOUVERNANCE
DU GENERAL NDAYISHIMIYE EVARISTE***

Juillet 2025

TABLE DES MATIERES

CONTENU

<i>IÈRE PARTIE: RESUME EXECUTIF, RECOMMANDATIONS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE</i>	<i>4</i>
<i>I. 1. RESUME EXECUTIF</i>	<i>4</i>
<i>I.2. RECOMMANDATIONS:</i>	<i>6</i>
<i>I.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE</i>	<i>7</i>
<i>IIÈME PARTIE: CONTEXTE POUR LA PÉRIODE DU RAPPORT</i>	<i>8</i>
<i>II.1. CONTEXTE POLITIQUE</i>	<i>8</i>
<i>II.2. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE</i>	<i>10</i>
<i>II.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.</i>	<i>11</i>
<i>II.4. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME</i>	<i>12</i>
<i>II.5. CONTEXTE SÉCURITAIRE</i>	<i>14</i>
<i>II.6. CONTEXTE JUDICIAIRE</i>	<i>16</i>
<i>IIIÈME PARTIE: ANALYSE COMPARATIVE DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME SOUS LES RÉGIMES SUCCESSIFS DE PIERRE NKURUNZIZA ET NDAYISHIMIYE EVARISTE</i>	<i>18</i>
<i>IVÈME PARTIE: DÉTAILS DES ALLÉGATIONS DE VIOLATIONS, ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS SOUS LE REGIME DU PRESIDENT NDAYISHIMIYE EVARISTE.</i>	<i>22</i>
<i>IV. 1. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.</i>	<i>22</i>
<i>IV.1.1. UN RÉCAPITULATIF DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DOCUMENTÉES.</i>	<i>22</i>
<i>IV. 1.1.1. DROIT À LA VIE</i>	<i>24</i>
<i>IV. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES</i>	<i>25</i>
<i>IV. 1.1.3 TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.</i>	<i>26</i>
<i>IV. I.1.4. DROIT A LA LIBERTÉ</i>	<i>27</i>
<i>IV.I.1.5. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS</i>	<i>28</i>
<i>IV. 2. LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	<i>31</i>
<i>VÈME PARTIE: CONCLUSION</i>	<i>34</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGNU : *Assemblée Générale des Nations Unies*

BRB : *Banque de la République du Burundi.*

CDP : *Conseil des Patriotes*

CECI : *Commission Electorale Communale Indépendante*

CENI : *Commission Électorale Nationale Indépendante*

CEPI : *Commission Electorale Provinciale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

DESC : *Droits Économiques, Sociaux et Culturels*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PNB : *Police Nationale de Burundi*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VB : *Bureau de vote*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

I. 1. RESUME EXECUTIF

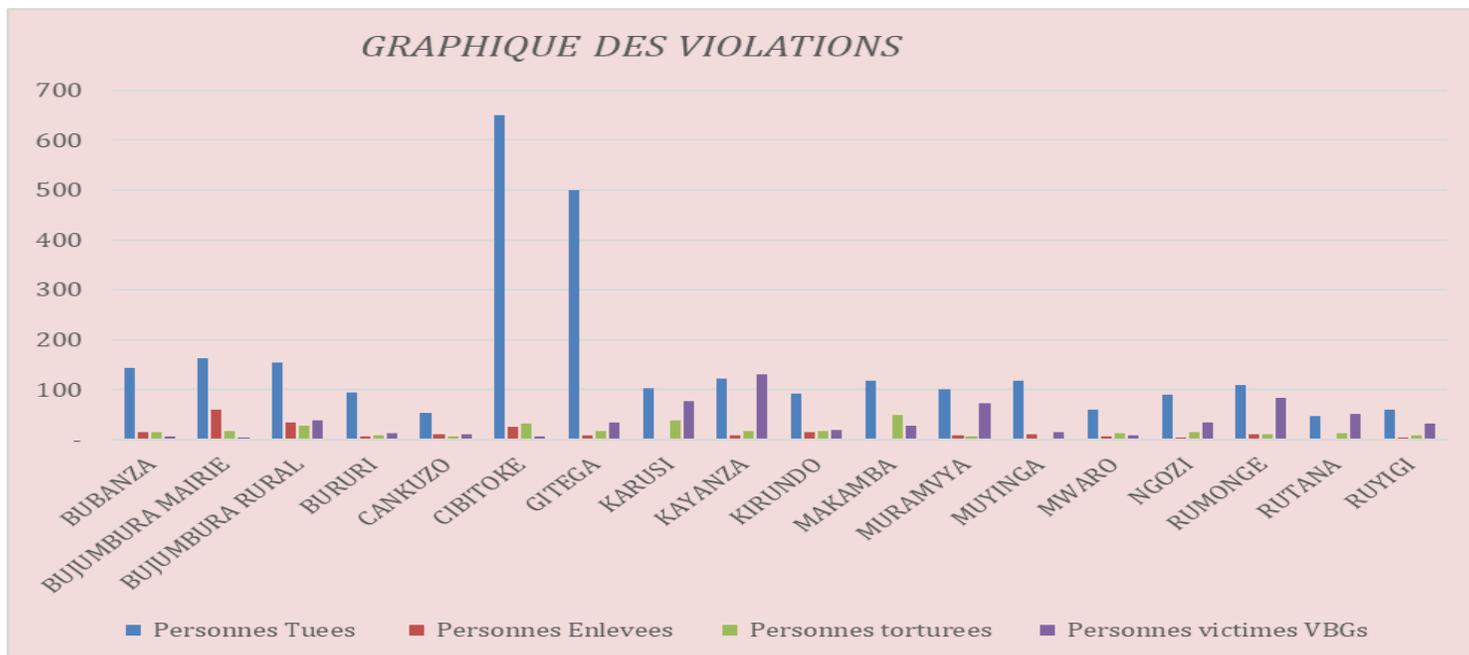
La situation préoccupante et critique des droits de l'homme au Burundi sous le régime du Président Evariste Ndayishimiye met en lumière une réalité alarmante, découlant d'un paysage socio-politique complexe qui influence les priorités et les dynamiques actuelles du pays. Après une longue période de conflits civils générés sous l'administration de son prédécesseur en 2015, l'arrivée de Ndayishimiye à la présidence, en juin 2020, a suscité des espoirs de changements positifs potentiels dans la gouvernance nationale.

La Ligue Iteka, qui produit ce rapport analytique, à travers son bulletin hebdomadaire, a suivi de près cette alternance politique, nourrissant l'espoir d'une époque où les libertés civiles seraient améliorées et où il y aurait un engagement réel envers la protection des droits individuels. Néanmoins, une évaluation plus concrète de la situation laisse apparaître que, malgré les quelques signes de discours en faveur de la réforme au début de son mandat des obstacles majeurs demeurent profondément enracinés dans la structure institutionnelle de l'État burundais, à commencer par le non-respect des quotas. Ce manquement a remis définitivement en question « *le système de partage du pouvoir typiquement consociatif* »¹, hérité de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, signé en 2000, qui est violé depuis le troisième mandat illégal de feu Pierre Nkurunziza en 2015.

Au cœur de cette problématique se trouve également l'héritage insoutenable de la répression connue dans le passé, particulièrement après le climat politique troublé sous la présidence de Pierre Nkurunziza. Les violations systémiques des droits humains, telles que les exécutions extrajudiciaires, les enlèvements et disparitions forcées, les Violences Basées sur le Genre (VSBGs), la torture, ainsi que les arrestations et détentions arbitraires, en plus de la répression féroce de la dissidence politique tant interne qu'externe, ont façonné une culture de peur et de méfiance qui imprègne tous les niveaux de la société. Alors que Ndayishimiye s'efforçait au début de son mandat de gouverner avec des promesses d'ouverture politique, l'attitude de son administration envers les droits de l'homme révélait progressivement une approche double: d'une part, une reconnaissance sincère des injustices historiques, et d'autre part, une volonté persistante de contrôler e les voix dissidentes ou critiques par des moyens coercitifs et conciliateurs.

Le situation des droits de l'homme au Burundi sous son mandat reflète profondément les complexités d'une lutte ardue contre les plaintes historiques tout en jonglant avec l'impératif d'instaurer une certaine stabilité au milieu des tensions sociopolitiques "verrouillage de l'espace civique et répression" qui perdurent, comme en atteste les faits illustratifs des violations observées : 2776 personnes sont tuées, 231 personnes enlevées, 313 personnes sont torturées, 665 cas de victimes de VBGs,

1. <https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/Publications/DP/2006/04-Vandeginste.pdf>



Sous la présidence d'Evariste Ndayishimiye, le Burundi connaît une détérioration des droits socio-économiques et une mauvaise gouvernance exacerbée, engendrant un manque criant des produits de première nécessité, comme le carburant, les médicaments, les intrants agricoles et d'autres produits importés ou à base des produits importés. L'accès à l'éducation en milieu rural est limité par des infrastructures inadéquates et un manque de ressources, tandis que la formation de professionnels qualifiés souffre également d'un manque de financement. Dans le secteur de la santé, la pénurie de médicaments et des infrastructures délabrées compromettent la qualité des soins, augmentant les inégalités sanitaires, surtout durant la pandémie de COVID-19, qui révèle la vulnérabilité des plus défavorisés. Le chômage, particulièrement élevé chez les jeunes, se combine avec des conditions précaires et l'absence de politiques d'emploi. Une large partie de la population vit sous le seuil de pauvreté, confrontée à l'insécurité du logement et à un accès limité à l'eau potable. La mauvaise gouvernance qui caractérise les politiques gouvernementales exacerbe ces violations dans une situation institutionnelle fragile. En conséquence, les élections de 2025 ont été largement controversées à la suite d'une série de mesures restrictives comme l'exclusion de l'opposition et des actes d'intimidation envers les opposants réels ou présumés.

Les fraudes potentielles dénoncées par l'opposition et les violences envers les observateurs ont exacerbé les tensions, d'où les résultats des élections législatives du 5 juin 2025 dans ce climat de suspicion, ont été fortement contestés par l'opposition car, le CNDD-FDD prétend avoir obtenu 96,51 % des voix, ce qui intensifie la résistance contre ce système perçu comme autoritaire.

Le présent rapport examine d'abord le contexte politico-sécuritaire, le contexte socio-économique et judiciaire ainsi que la gouvernance, tout en mettant en exergue les faits marquants liés à la situation des droits de l'homme. Après une analyse comparative des deux mandats successifs de Feu Nkurunziza et Ndayishimiye, il aborde ensuite les allégations de violations des droits humains, en prenant en compte les droits civils et politiques ainsi que les droits socio-économiques et culturels.

I.2. RECOMMANDATIONS :

Au Gouvernement du Burundi

1. Mettre fin aux tactiques d'intimidation, à la détention arbitraire et à la répression de la dissidence pour créer un climat de sécurité et de confiance.
2. Renforcer l'indépendance de la justice et garantir son impartialité pour assurer la protection des droits de l'homme et la justice pour les victimes de violations.
3. Lever les restrictions sur la liberté d'expression et garantir la protection des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des membres de l'opposition.
4. Organiser un dialogue national inclusif et représentatif pour aborder les questions fondamentales et trouver des solutions durables.
5. Établir des mécanismes de responsabilité efficaces pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et tenir pénalement responsable les auteurs de ces actes de violation.
6. Promouvoir une réconciliation nationale authentique et inclusive, basée sur la vérité, la justice et la responsabilité.
7. Renforcer la coopération internationale pour soutenir les efforts de réforme et de protection des droits de l'homme au Burundi.

Aux partenaires du Burundi :

1. Soutenir les efforts des organisations de la société civile qui militent pour la démocratie et lutte contre l'impunité ;
2. User leur influence pour inciter les autorités burundaises à respecter les droits de l'homme, mettre un terme à l'impunité et à créer des cadres de dialogues avec leurs protagonistes.

Aux organisations de défense des droits de l'homme :

1. Poursuivre le suivi de la situation des droits humains au Burundi, de continuer leur lutte pour la défense des droits fondamentaux et de militer pour la paix et la démocratie ;
2. Apporter un soutien aux victimes de violations des droits de l'homme et œuvrer pour garantir leur accès à la justice.

I.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La Ligue Iteka diffuse régulièrement des bulletins hebdomadaires intitulés Iteka n'Ijambo, ainsi que des rapports mensuels, trimestriels et annuels qui portent sur la situation des droits de l'homme et de la sécurité. Ces documents sont partagés avec divers partenaires, en particulier avec le Gouvernement du Burundi et ses différentes institutions.

Le présent rapport découle d'une observation réalisée par les bénévoles de la Ligue Iteka, qui œuvrent pour les droits de l'homme à travers 17 fédérations provinciales et 32 sections. Les membres de cette organisation sont guidés par des principes d'éthique et d'humanitaires, s'engageant à prévenir les violations des droits humains tout en continuant à surveiller et à documenter les abus et violences exercés par le pouvoir en place à l'encontre de sa population.

La méthodologie de recherche adoptée pour analyser la situation des droits de l'homme au Burundi sous le régime de Ndayishimiye Evariste repose sur plusieurs approches complémentaires et rigoureuses. Une approche qualitative a été privilégiée, ce qui inclut la collecte et le traitement d'informations ainsi que des entretiens avec des acteurs essentiels, tels que des défenseurs des droits de l'homme, des membres de la société civile et des représentants du gouvernement. Cette méthode permet de recueillir des points de vue variés sur la situation des droits de l'homme au Burundi, fournissant ainsi une vision nuancée des défis rencontrés et des progrès réalisés depuis l'accession au pouvoir de Ndayishimiye en 2020. De plus, des entretiens ont été réalisés avec des victimes de violations des droits humains afin de récupérer des témoignages directs, enrichissant ainsi l'analyse en ancrant les données dans l'expérience vécue.

Cependant, à travers son bulletin hebdomadaire Iteka n'ijambo, ce rapport compile des données couvrant cinq années de gouvernance, englobant le bulletin numéro 219, publié le 20 juin 2020, jusqu'au bulletin 480 du 29 juin 2025.^{2,3,4}

2. <https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/06/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-219.pdf>

3. <https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/06/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-220.pdf>

4. <https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/06/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-479.pdf>

IIÈME PARTIE : CONTEXTE POUR LA PÉRIODE DU RAPPORT

II.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le paysage politique du Burundi, où règne le président Ndayishimiye, est marqué par des tensions considérables. Celles-ci découlent d'une volonté manifeste de renforcer le pouvoir, de contrôler les libertés publiques et de lutter contre la corruption. Dès son arrivée à la présidence, Ndayishimiye a entrepris un ensemble de réformes. Cependant, il doit naviguer dans un environnement où l'opposition est souvent mise à l'écart et confrontée à la répression. La liberté d'expression, déjà précaire, continue d'être gravement menacée⁵. En effet, la restriction de l'espace médiatique, couplée à des pratiques répressives envers les voix dissidentes, engendre un climat politique tendu qui entrave la diversité des opinions et la participation des citoyens.

Parallèlement, la manipulation des institutions et la concentration des pouvoirs suscitent de vives préoccupations. La gouvernance au Burundi se révèle alors vulnérable, accentuée par des inquiétudes sécuritaires liées à des mouvements de protestation sociale. Ces derniers sont souvent étouffés par la peur de la répression, alors que des soucis économiques, tels que le chômage et les inégalités sociales, sont exacerbés par le favoritisme et une mauvaise répartition des ressources. Dans ce contexte, Ndayishimiye se trouve face à un défi de taille: regagner la confiance des citoyens et promouvoir le respect des droits humains, tout en gérant l'héritage d'une histoire complexe.

Depuis son ascension au pouvoir, le Gouvernement burundais a mis en place des mesures de contrôle strictes pour limiter toute forme de dissidence. Les arrestations arbitraires, souvent menées sous prétexte des accusations de déstabilisation ou d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, se sont multipliées, touchant à la fois des personnalités politiques et des membres de la société civile. Les procès devant des tribunaux non indépendants, perçus comme biaisés, servent d'alibi pour faire taire les voix contraires, contribuant ainsi à créer une atmosphère de peur et d'intimidation.

De surcroît, les restrictions des libertés d'expression et de rassemblement ont été renforcées, comme en témoignent la censure des médias et les limitations imposées aux manifestations publiques. Les autorités intensifient également leur surveillance des réseaux sociaux, cherchant à contrôler et à arrêter quiconque critique le Gouvernement, allant à l'arrestation et l'emprisonnement des journalistes, cas de Floriane Irangabiye, et Sandra Muhoza. Cette surveillance systématique de la société civile facilite l'écrasement de toute contestation organisée, consolidant ainsi un régime autoritaire. Malgré des espoirs de changement, Ndayishimiye a poursuivi les politiques de son prédécesseur, surtout en matière de sécurité et de relations internationales.

Sous son mandat, le Burundi a continué de faire face à des défis sécuritaires, dont des attaques de groupes armés⁶, et des tensions avec des voisins impliquant le Rwanda avec des discours incitatifs à l'agression, contrairement à la RDC dont Ndayishimiye devient un allié s'impliquant dans la Guerre interne de ce pays contre le Mouvement révolutionnaire rebelle AFC/M23. La répression de l'opposition dépasse les frontières nationales, exerçant des pressions sur les leaders des partis politiques à l'étranger et de la société civile en exil, l'objectif étant d'éliminer toute voix critique et dissidente. En réponse à ces actions, les pressions internationales se sont multipliées, mais peu de progrès ont été réalisés pour apaiser la tension politique.

5. https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/06/DECLARATION_ATTACHE_GROUPE_DE_PRESSE_IWACU.pdf

6. <https://lique-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/03/ATTAQUE-A-BURINGA-25-2-2024.pdf>

II.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite page 8)

La stratégie du régime semble ainsi axée sur le renforcement du pouvoir, au détriment du pluralisme politique et des libertés civiles, établissant les bases d'un système où la dissidence est totalement maîtrisée et où toute opposition réelle ou présumée doit évoluer sous le coup d'une répression systématique allant jusqu'à suspendre ou évincer certains leaders politiques de la présidence de leur parti entre autre le parti CNL d'Agathon Rwasa, dont le dossier est aux instances judiciaires avec une lenteur excessive dans son traitement. De plus, le régime de Ndayishimiye a pérennisé les amendements constitutionnels introduits sous Nkurunziza, consolidant les prérogatives présidentielles et prolongeant la durée des mandats.

La dérive autoritaire du pouvoir de Evariste Ndayishimiye s'est également manifestée à travers les élections législatives et communales de 2025. Les préparatifs de ces élections ont révélé un tableau inquiétant, où les partis d'opposition se voyaient écartés à travers un code électoral restrictif et des contributions forcées⁷. Les membres de l'opposition subissaient des intimidations et menaces, affectant la crédibilité du processus électoral.

Ainsi, à l'approche du scrutin du 5 juin 2025, des réunions secrètes de dirigeants locaux ont été signalées, en vue de planifier des fraudes orchestrées avec des manœuvres allant jusqu'au bourrage des urnes en faveur du CNDD-FDD. Lors du scrutin du 5 juin, des anomalies ont marqué le déroulement des opérations, notamment des bureaux de vote ouverts avant l'heure et des électeurs votant plusieurs fois. La présence d'observateurs, dont ceux de l'Église catholique, a été souvent compromise, les violences étant monnaie courante.

Des mandataires politiques qui refusaient de signer des procès-verbaux rédigés ailleurs et des militants de l'opposition intimidés illustraient un climat de terreur, marginalisant l'opposition. Le processus de dépouillement était aussi manipulé, où les représentants de l'opposition se voyaient à nouveau écartés ou menacés. Les résultats préliminaires de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), présentés le 5 juin 2025, ne laissaient guère de place au doute, avec un CNDD-FDD annonçant 5,5 millions de voix, soit 96,51 % des suffrages, tandis que les autres partis, comme l'UPRONA et le CNL, semblaient irrévocablement exclus du jeu.

La composition de l'Assemblée nationale, désormais dominée par 100 députés issus du CNDD-FDD, révèle une réalité troublante où d'autres formations n'ont pas réussi à franchir le seuil de 2 % nécessaire à leur représentation. La proclamation d'une Assemblée exclusivement CNDD-FDD est non seulement considéré comme un affront aux principes démocratiques, mais aussi comme un acte qui catalyse une forte résistance de la part des opposants de l'UPRONA, du CNL et de la coalition Burundi bwa Bose, qui contestent la légitimité de cette élection, refusant ainsi de se plier à un système qu'ils perçoivent comme autoritaire^{8,9}.

7. <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/06/LES-DROITS-DE-L-OPPOSITION-ENTRAVES.pdf>

8. <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/06/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-477.pdf>

9. <https://ligue-iteka.bi/index.php/2025/06/18/bulletin-hebdomadaire-iteka-nijambo-n478/>



Uwo uri wese ubahirizwa

II. 2. CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

Sous la présidence d'Evariste Ndayishimiye, le Burundi traverse une période sombre, où les violations des droits socio-économiques deviennent de plus en plus flagrantes. La situation des populations se dégrade fortement, notamment dans le secteur de l'éducation. Dans les zones rurales, l'accès à l'école est un luxe, entravé par des infrastructures défailtantes et un manque flagrant de ressources pédagogiques. Les problèmes de financement s'ajoutent à ces défis, rendant le système éducatif incapable de former une main-d'œuvre compétente.

Du côté de la santé, la réalité est tout aussi inquiétante. La pénurie de médicaments et le sous-financement, combinés à des infrastructures en décomposition, ont mené à une baisse drastique de la qualité des soins. Les inégalités sanitaires se creusent, et la crise occasionnée par la pandémie de COVID-19 a exacerbé cette vulnérabilité, touchant particulièrement les populations les plus défavorisées.

Le marché du travail, quant à lui, est marqué par un taux de chômage alarmant, notamment chez les jeunes, qui peinent à trouver un emploi décent. Les conditions de travail demeurent précaires, et aucune stratégie efficace n'a été mise en place pour stimuler la création d'emplois ou soutenir le secteur privé. Une partie significative de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, confrontée à des problèmes sérieux tels que l'insécurité du logement, la précarité alimentaire et un accès restreint à l'eau potable.

Les politiques gouvernementales, souvent inadaptées aux véritables besoins socio-économiques du pays, contribuent à perpétuer ces violations. La structure institutionnelle fragile et le manque d'engagement à respecter les normes nationales et internationales exacerbent cette situation. Ce cycle de vulnérabilité met en péril le développement humain et la stabilité sociale du Burundi, soulignant ainsi la nécessité d'une analyse approfondie des causes profondes et des solutions possibles.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.

Sous le régime d'Evariste Ndayishimiye, le cadre de gouvernance au Burundi a connu des transformations notables, marquées par des événements clés. En vertu de l'article 3 de la loi organique N° 1/05 du 16 mars 2023, qui définit les critères de détermination et de délimitation des subdivisions administratives, le pays a entrepris d'importantes réformes dans ses divisions administratives. Ce cadre légal a conduit à une redéfinition du territoire, désormais structuré en cinq provinces, 42 communes, 451 zones, et 3044 collines et quartiers. L'article 7 de cette même loi préserve les institutions existantes jusqu'à ce que les élections soient tenues, tandis que l'article 4 réduit le nombre de provinces de 18 à cinq: Buhumuza, Bujumbura, Burunga, Butanyerera et Gitega.

Durant la période de ce rapport, bien qu'un système de quotas ait été instauré par les Accords d'Arusha 2000 pour assurer une représentation équitable des ethnies dans les institutions publiques, avec une répartition de 60% pour les Hutu et 40% pour les Tutsi, certains défis persistent. Une enquête menée par la Ligue Iteka entre 2021 et 2023 a mis en lumière des lacunes dans les données de 2021. Même si certaines positions politiques affichent un écart ethnique limité, la domination du parti CNDD-FDD au sein des institutions publiques est claire, notamment avec des postes comme la présidence et le Service national de renseignement (SNR) présentant un taux d'adhésion de 100% à ce parti.

Avec le décret numéro 100/ 063 du 22 septembre 2020 portant révision du décret numéro 100/141 du 25 août portant réorganisation des services de la présidence de la république du Burundi, Evariste Ndayishimiye a placé la Banque de la République du Burundi "BRB" dans l'administration spécialisés sous sa tutelle dans moins de 100 jours de sa prise de pouvoir, en arrachant l'indépendance de cette grande institution de la sécurité économique. Depuis lors, les décisions de la BRB sont devenues plus politiques qu'économiques surtout comme le changement des billets de 5000 et 10000 dont la gestion de la transition a laissé la population sans confiance au système économique du pays, la gestion opaque des bureaux de change qui s'est soldé à la chasse à l'homme des cambistes et les tenants des bureau de change.

Parallèlement à ces évolutions politiques, le pays fait face à des troubles économiques, marqués par la dévaluation de la monnaie burundaise et le manque de devises. Cette situation a provoqué des pénuries de produits essentiels, tels que le carburant, les médicaments et les engrais chimiques, entraînant la destitution du Directeur général de la Banque centrale du Burundi. Dans ce contexte préoccupant, des interrogations sur l'avenir économique du pays se sont formulées et laissent la population perplexe. La Banque de la République du Burundi (BRB) a révélé des données alarmantes sur l'inflation, qui a atteint selon des données de Macrotrends et Focus Economics, le taux d'inflation annuel pour 2023 était d'environ 26,9% à 26,94%, et pour 2024, il était estimé à environ 20,2% à 20,21%. La Banque africaine de développement indique que l'inflation est passée de 18,8% en 2022 à 27,1% en 2023, principalement en raison de la hausse des prix des produits alimentaires due à la faiblesse de la production agricole et à la dépréciation du franc burundais par rapport au dollar américain. Ces chiffres incitent à une vigilance accrue, comme l'indique Faustin Ndikumana, directeur national de la Parcem, qui prévient qu'un taux d'inflation supérieur à 10% est préoccupant, et qu'un taux proche de 30% pourrait avoir des conséquences néfastes¹⁰.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (suite page 11)

Face aux difficultés économiques, le Président Evariste Ndayishimiye a décidé de retirer les billets de 5 000 FBu et 10 000 FBu émis en juillet 2018, les remplaçant par de nouveaux billets. Cette mesure intervient suite à une augmentation significative de la monnaie fiduciaire dans l'économie informelle, aggravant l'instabilité financière et entraînant des pénuries dans les banques et les commerces. Malgré l'optimisme exprimé par certains responsables politiques concernant la situation économique, la réalité quotidienne des Burundais est différente : les prix des denrées alimentaires explosent et les difficultés d'approvisionnement en carburant persistent, entraînant des files d'attente longues aux stations-service, ce qui est devenu une situation courante, créant ainsi un climat d'incertitude pour une grande partie de la population.

II.4. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

Le contexte des droits de l'homme au Burundi au cours de l'administration de NDAYISHIMIYE Evariste, a été le théâtre d'un bouleversement marquant dans le domaine des droits de l'homme, déclenché par le renouvellement des membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). Cette évolution a éveillé de vives craintes au sein des organisations de défense des droits, qui y ont vu une manœuvre orchestrée par le régime afin de renforcer son emprise sur des institutions censées être indépendantes, au détriment de l'intégrité même de la CNIDH et des droits fondamentaux des Burundais.

Le mois de mai 2025 marquait un tournant décisif avec l'arrivée de nouveaux commissaires, suite à l'exil de l'ancien président de la CNIDH. Le 8 mai 2025, un décret présidentiel a été publié¹¹, officialisant les nominations des membres de cette commission après une plénière de l'Assemblée Nationale qui s'est tenue le 5 mai. À la tête de cette nouvelle équipe, Monseigneur Martin Blaise Nyaboho, Evêque anglican et hutu, a été désigné président, tandis que Gérard Bigemintwaza a pris le rôle de vice-président et Béatrice Nkurunziza celui de secrétaire. Le processus avait suscité l'expression de 114 candidatures pour seulement 7 postes, permettant ainsi de composer une équipe jugée équilibrée sur le plan ethnique. Cependant, des voix se sont élevées pour critiquer le manque de diversité d'opinions concernant les droits humains au sein de cette nouvelle configuration. Ce renouvellement s'est effectué dans un contexte de modifications législatives touchant la loi n° 1/04 du 5 janvier 2011 qui régit la CNIDH, ce qui a soulevé des interrogations quant à la légitimité des nouvelles nominations. Un climat de méfiance planait, alimenté par des allégations de mauvaise gestion entourant l'ancienne commission. En réaction à ces accusations de dysfonctionnements, Gélase Ndabirabe, le président de l'Assemblée nationale, a décidé de remplacer les membres de la CNIDH. La nomination de Monseigneur Nyaboho, en particulier, a suscité des controverses, nourries par des craintes sur sa capacité à défendre l'indépendance de la CNIDH, mettant en lumière des dysfonctionnements importants que le président de l'Assemblée estimait prioritaires à corriger.

Fondée en 2011, la CNIDH avait joué un rôle vital dans la défense des droits civiques au Burundi. À la mi-mars 2025, des commissaires ont dénoncé la gestion de la CNIDH, appelant à la démission du président et plaidant pour un audit financier visant à renforcer la transparence. En réponse à ces préoccupations, un communiqué de l'Assemblée Nationale a lancé un appel à candidatures pour de nouveaux commissaires, évoquant la nécessité d'enquêter sur les problèmes structurels au sein de la CNIDH, conformément à la législation en vigueur.

II.4. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME (suite page 12)

La Ligue ITEKA a exprimé ses réserves face aux menaces pesant sur la CNIDH, notamment celles émanant du président de l'Assemblée, qui avait envisagé de modifier la loi n° 1/04, une démarche jugée dangereuse pour l'indépendance de la commission.

Face à cette situation, Sixte Vigny Nimuraba, l'ancien président de la CNIDH, a pris la décision de quitter le pays. Bien que à travers les Médias des allégations de mauvaise gestion aient été formulées à son encontre, la Ligue ITEKA a également rapporté des intimidations dont il avait été la cible, telles que des suspensions des mesures de sécurité et des perquisitions illégales. Les circonstances floues entourant son départ ont également suscité des interrogations, le président Evariste Ndayishimiye ayant affirmé qu'il n'était en réalité qu'en voyage, tandis que des sources dignes de foi contestent cette affirmation, signalant qu'aucun départ officiel n'avait été enregistré nulle part.

Au cours de cette période, le Burundi a été élu au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, pour la période de 2024-2026, avec un score de 168 voix sur 192,¹² ce qui semble paradoxal étant donné les préoccupations concernant la situation des droits de l'homme dans le pays. Le Burundi a opposé son refus au mandat au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, nommé par le Conseil des Droits de l'Homme par sa résolution 48/16, le 13 octobre 2021, au terme du mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi¹³. Depuis, le Gouvernement du Burundi n'a cessé de rejeter les rapports du Rapporteur Spécial de l'ONU ainsi que ceux des Organisations de la société civile (OSCs) lors des séances d'évaluation.

Cette situation soulève des questions sur la crédibilité et l'engagement du Burundi à respecter et à promouvoir les droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies est chargé de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le monde entier, et l'élection d'un pays qui ne semble pas honorer ses obligations en matière de droits de l'homme peut être considérée comme problématique.



12. <https://x.com/NtahirajaThren1/status/1711790227121926512>

13. https://ishr.ch/wp-content/uploads/2022/10/A_HRC_51_44_AdvanceEditedVersion.pdf

II.5. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Le contexte sécuritaire du Burundi durant les cinq années de Gouvernement du Président Evariste Ndayishimiye se révèle complexe et préoccupant, car marqué par plusieurs facteurs significatifs.

La militarisation officielle des jeunes du parti au pouvoir, connu sous l'acronyme FRAD (Force de Réserve et d'Appui au Développement du Pays), ainsi que la mise en place de l'Unité des Opérations Spéciales (UOS), deux initiatives récentes, ont conduit à une révision de la loi organique N°1/04 du 20 février 2017 relative à la mission, l'organisation, l'instruction, et les conditions de service de la Force de Défense Nationale du Burundi. Cette révision a été validée à l'unanimité par les députés présents lors de la séance plénière du 11 avril 2022. L'envoyé du gouvernement a annoncé que la formation paramilitaire prévue débutera dès que les régulations légales, y compris le décret régissant la FRAD et le budget de fonctionnement, seront en place. Cette formation a pour objectif d'inculquer un esprit patriotique aux jeunes burundais, qui seraient appelés à contribuer au développement de la défense nationale. Cependant, il a été précisé qu'ils ne seraient pas rémunérés, étant considérés comme stagiaires. En conséquence des analyses du projet de loi organique en cours, il a été suggéré que des précisions soient introduites dans les textes d'application¹⁴.

Un autre aspect alarmant est l'implication de l'armée burundaise dans le conflit congolais à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Selon des témoignages relayés par des réseaux sociaux, depuis novembre 2023, des militaires burundais sont engagés dans des combats à l'Est de la RDC, où des pertes humaines ont été rapportées. Cette situation a suscité des inquiétudes au sein de la Ligue Iteka en ce qui concerne l'avenir de la sécurité au Burundi. Il est à noter que nombre des attaques ayant impacté le Burundi trouvent souvent leur origine en RDC, où des groupes rebelles sont nourris.

La découverte de cadavres s'est intensifiée de manière troublante depuis l'arrivée au pouvoir d'Evariste Ndayishimiye le 18 juin 2020, suite aux élections de mai de la même année, jusqu'à fin novembre 2023. 2,291 personnes ont été tuées dont 247 tuées par des agents du pouvoir, 1188 par des gens non identifiés dont la plupart a été inhumée sous les ordres des agents étatiques sans la moindre enquête, 176 lors des attaques armées¹⁵. Dans un tel contexte, le dialogue politique reste bloqué à la suite de l'adoption d'une Constitution taillée sur mesure, ainsi que l'adoption des lois allant à l'encontre du respect des droits de l'homme, notamment en matière de liberté d'expression, de réunion et d'association comme la loi régissant les ASBL et ONG, et la loi organique N°1/04 de 2017. Cette législation semble également justifier les abus perpétrés par la milice Imbonerakure. Par ailleurs, des mouvements armés tels que FOREBU, RED TABARA, FPB, et FNL, perçus par le pouvoir comme alliés avec des ex-FAB, sont cités comme cibles d'attaques, de disparitions forcées, d'assassinats, d'arrestations et de détentions arbitraires. Une désertion à grande échelle se manifeste au sein de ces corps de sécurité, tandis que la criminalité connaît une recrudescence.

Un phénomène inquiétant se produit aussi dans la province de Cibitoke, où des rebelles en provenance du Rwanda terrorisent la population. Selon un rapport de la Ligue Iteka daté du 17 novembre 2024, les habitants des collines de Rutorero, Nyabungere, Gafumbegeti, Nderama, Ruhembe, et Rutyazo, toutes situées dans la forêt de la Kibira, subissent des menaces constantes de la part de rebelles rwandais, notamment le Front de Libération Nationale (FLN). Ceux-ci exigent des rançons, opèrent des pillages et s'en prennent à la population locale tout en circulant librement avec leurs armes de gros calibre.

II.5. CONTEXTE SÉCURITAIRE(suite page 14)

De plus, ces rebelles bénéficieraient d'un soutien tacite de certaines autorités civiles et militaires du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Dans cette même logique, les informations qui proviennent des localités touchées mettent en lumière des conflits armés dans la forêt de la Kibira, où des affrontements entre les militaires burundais et des insurgés sont régulièrement rapportés, prenant les habitants au cœur de cette violence. Les jeunes et les chefs de famille sont souvent mobilisés pour approvisionner les militaires, laissant leurs familles dans une situation précaire. Au total, cette dynamique de violence et d'insécurité pose des questions pressantes sur la sécurité et le bien-être des populations civiles dans la localité de Cibitoke.



Uwo uri wese ubahirizwa

14. [https://assemblee.bi/2022/04/12/analyse-et-adoption-du-projet-de-loi-organique-portant-modification-de-la-loi-organique -n1-04-20-04-2017-portant-mission-organisation-instructions-conditions-des-services-et-fonctionnement-de/](https://assemblee.bi/2022/04/12/analyse-et-adoption-du-projet-de-loi-organique-portant-modification-de-la-loi-organique-n1-04-20-04-2017-portant-mission-organisation-instructions-conditions-des-services-et-fonctionnement-de/)

15. <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/04/RAPPORT-ANALYTIQUE-SUR-LES-CORPS-SANS-VIE-RETROUVES.pdf>

II.6. CONTEXTE JUDICIAIRE

Le régime de Ndayishimiye Evariste au Burundi est caractérisé par un contexte judiciaire empreint d'une série d'événements marquants. Le 6 novembre 2023, s'est ouvert le procès d'Alain-Guillaume Bunyoni, ancien Premier ministre, devant la Cour suprême, qui s'est tenue exceptionnellement à la prison de Gitega, où il est détenu depuis juillet 2023. Poursuivi pour mise en danger de la sécurité intérieure de l'État, le complot pour renverser l'ordre constitutionnel, l'outrage à l'égard du chef de l'État et des institutions, ainsi que des atteintes à l'économie nationale. À l'issue des débats, le ministère public a requis une peine de réclusion à perpétuité pour Bunyoni, accompagnée d'une amende colossale de sept millions cent mille fbu, ainsi que du double de la valeur des propriétés et des véhicules considérés comme mal acquis. Ses coaccusés, dont Désiré Uwamahoro et Samuel Destin Mfumukeko, se sont vus réclamer une peine de trente ans d'emprisonnement.

Parallèlement, un groupe d'Avocats, mandatés par la société civile, a déposé une plainte auprès de la Cour de Justice de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) pour statuer sur le troisième mandat contesté de feu Pierre Nkurunziza.

Après avoir été déboutés en première instance en 2016, sept ans plus tard, alors que le Burundi semblait avoir tourné définitivement la page de ce troisième mandat toujours controversé, ces Avocats ont découvert qu'un jugement favorable avait été rendu par la chambre d'appel de l'EAC, déclarant illégal le troisième mandat de feu président Pierre Nkurunziza¹⁶. Ce jugement, rendu le 25 novembre 2021 à Bujumbura, n'avait pas été immédiatement publié, restant donc méconnu jusqu'à récemment. Lors de ses recherches, l'un des avocats, Me Dieudonné Bashirahishize, en a pris connaissance. Le jugement stipule clairement que la Cour constitutionnelle du Burundi a enfreint la Constitution ainsi que l'accord de paix d'Arusha. Cependant, sur les réseaux sociaux, des membres du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, déconsidèrent cette décision, la qualifiant de « trop tardive » et en remettant en question son utilité. La problématique de l'exécution de cet arrêt suscite également des interrogations parmi les juges d'appel, qui soulignent la complexité de sa mise en œuvre dans un cadre institutionnel désormais différent. En revanche, Me Bashirahishize considère cette décision comme un tournant historique, promettant des conséquences favorables pour les victimes du troisième mandat¹⁷.

En parallèle, le Burundi a entrepris une démarche officielle auprès des Nations Unies pour demander la reconnaissance du génocide perpétré à l'encontre des Hutu en 1972, une initiative portée par Zéphyrin Maniratanga, ambassadeur du Burundi à l'ONU, lors d'un débat sur les droits humains tenu le 10 octobre 2024.

Le 25 juin 2025, événement parallèle intitulé « Le génocide de 1972 contre les Hutus du Burundi : de la mémoire à l'action dans le cadre de la responsabilité de protéger » a été organisé au siège des Nations Unies sur l'initiative de Zéphyrin Maniratanga et de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) au Burundi. Ce geste s'inscrit dans le cadre d'une reconnaissance antérieure par le Parlement burundais, qui a validé ce génocide en se basant sur les travaux de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR). Les estimations évoquent entre 100 000 et 300 000 victimes, accompagnées d'environ un million de réfugiés dans les pays voisins.

Ayant pris connaissance des préparatifs de l'événement, une vingtaine d'organisations de la société civile burundaise, dont la Ligue Iteka, ont lancé un Appel urgent aux Nations Unies, le 23 juin 2025, pour une approche équitable de la mémoire des crimes de génocide et crimes contre l'humanité commis au Burundi

16. https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/03/PETITION_TO_THE_EALA.pdf

17. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220916-burundi-sept-ans-apr%C3%A8s-un-jugement-d%C3%A9favorable-%C3%A0-un-troisi%C3%A8me-mandat-de-nkurunziza-resurgit>

II.6. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite page 16)

Elles ont exprimé des préoccupations éthiques et juridiques concernant la qualification de génocide des événements de 1972 au Burundi, étant donné qu'aucun organe international n'a encore reconnu ceux-ci comme tels selon le droit international.

Ces organisations mettent en lumière l'instrumentalisation de la mémoire par des acteurs politiques, notamment le parti au pouvoir, qui utilise la Commission Vérité Réconciliation pour diviser plutôt que rassembler la mémoire des victimes des tragédies burundaises.

Enfin, elles ont souligné que cet événement parallèle occulte d'autres épisodes de violence graves qui ont touché le Burundi, tels que ceux de 1965, 1988, 1993 et 2015, ce qui risque d'affaiblir les efforts de réconciliation nationale¹⁸.



Uwo uri wese ubahirizwa

III^{ÈME} PARTIE : ANALYSE COMPARATIVE DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME SOUS LES RÉGIMES SUCCESSIFS DE PIERRE NKURUNZIZA ET NDAYISHIMIYE EVARISTE

L'analyse comparative des droits de l'homme au Burundi, sous les gouvernements successifs de Pierre Nkurunziza et d'Evariste Ndayishimiye, met en lumière des similarités alarmantes concernant les violations des droits fondamentaux et la répression des adversaires politiques.

III.1. DES ATTEINTES GRAVES AUX DROITS FONDAMENTAUX DE L'HOMME SOUS LE RÉGIME DE FEU PIERRE NKURUNZIZA DE 2015 À 2020

Avant l'accession de Ndayishimiye à la présidence en juin 2020, la détérioration de la situation des droits humains se caractérisait par une répression intransigeante de l'opposition, des atteintes graves aux droits fondamentaux de l'homme, et un climat de peur omniprésent. Cette flambée de violence a éclaté en 2015, lorsque Nkurunziza a annoncé qu'il se présenterait pour un troisième mandat illégal, provoquant des manifestations massives de contestation, réprimées avec violence. Cette répression ciblait notamment des adversaires politiques de l'opposition, des frondeurs internes au CNDD-FDD, des jeunes considérés comme opposants, des journalistes, et des membres de la société civile engagés dans des manifestations pacifiques contre la prolongation du mandat présidentiel.

Les abus se sont soldés par des exécutions sommaires, des enlèvements, des disparitions forcées, des violences sexuelles basées sur le genre, des détentions arbitraires, ainsi que des actes de torture envers ceux qui critiquaient le régime. Les organisations de défense des droits de l'homme, telles qu'Amnesty International et Human Rights Watch, ainsi que des associations nationales comme la Ligue Iteka, ont constitué des rapports détaillés sur ces violations, soulignant des restrictions sévères sur la liberté de la presse. Les médias indépendants ont été soit fermés, soit soumis à des pressions, restreignant ainsi la libre expression de la société civile. Dans cette ambiance délétère, l'intimidation continue des électeurs et des membres de l'opposition a abouti à un environnement où toute dissidence semblait inexistante.

Le bilan des cinq années de Nkurunziza au pouvoir, de 2015 à 2020, s'est avéré alarmant : la Ligue Iteka a documenté 2245 décès, dont 1312 victimes tuées par des individus non identifiés. Par ailleurs, 597 cas d'enlèvements ou de disparitions ont été rapportés, avec la majorité des enlèvements impliquant des agents des forces de sécurité. Les organisations de la société civile et les médias ont été suspendus ou dissous, tandis que les défenseurs des droits humains et les journalistes ont été victimes d'enlèvements, d'arrestations et emprisonnements arbitraires ou ont dû fuir à l'étranger. La société civile était particulièrement ciblée par la répression orchestrée par le Gouvernement de Pierre Nkurunziza. Après la tentative de coup d'État en mai 2015, des médias indépendants ont été vandalisés, tandis qu'une centaine de journalistes, intimidés et menacés de mort, se sont vus contraints à l'exil. Parmi ceux qui sont restés, certains ont été tués, disparus ou emprisonnés, tandis que ceux qui poursuivent leur travail font face à des harcèlements constants et à de sévères limitations. Les associations indépendantes demeurent jusqu'à présent officiellement interdites et leurs équipes de direction ont été contraintes de quitter le pays, s'installant dans les États voisins d'où elles continuent d'opérer. C'est le cas de la Ligue Iteka, qui a été particulièrement visée, notamment par la disparition de sa trésorière, Marie Claudette Kwizera, enlevée le 10 décembre 2015 par les agents du Service National des Renseignements burundais, sans jamais faire réapparition.

L'assujettissement de la société civile a été institutionnalisé par le Gouvernement de Pierre Nkurunziza via une nouvelle loi adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 décembre 2016, et promulgué le 27 janvier 2017, qui réduit considérablement la liberté d'association et impose un contrôle rigoureux sur les ONG, qu'elles soient nationales ou internationales. Cette loi confère au ministre de l'intérieur des pouvoirs exorbitants qui lui permettent de décider, sans passer par l'appareil judiciaire burundais, de suspendre ou radier les organisations refusant de se soumettre à la loi du pouvoir. En effet, Pierre Nkurunziza, après avoir exercé deux mandats légaux, a opté pour un troisième mandat illégal en violation de la constitution de 2005 et de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signée en 2000, deux textes qui limitaient le nombre de mandats présidentiels à deux.

Cela a entraîné une forte opposition de la part des partis politiques et de la société civile, illustrée par de vastes mobilisations dans les grandes et petites villes du pays, y compris dans les zones rurales. Le pouvoir a réagi par une répression sanglante des opposants réels ou présumés, marquée par de nombreuses exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, des viols, des actes de torture et d'autres formes de maltraitance. La fermeture et la destruction des médias indépendants, ainsi que l'interdiction et la suspension des activités des organisations de la société civile, sont des réponses habituelles des autorités.

Le 11 octobre 2016, le Burundi a suspendu toute coopération avec l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme à la suite de la publication d'un rapport de l'ONU sur la situation des droits humains dans le pays. En parallèle, trois experts onusiens, responsables de ce rapport, ont été déclarés *persona non grata* sur le territoire burundais. Le 7 octobre 2016, le Gouvernement burundais a annoncé son retrait de la Cour Pénale Internationale (CPI) et a décidé de considérer les membres de l'EINUB (Enquête indépendante des Nations Unies sur le Burundi) comme *persona non grata*, tout en suspendant son accord de siège avec le Bureau du HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) au Burundi. Le 28 février 2019, le Bureau a été contraint de fermer ses portes après 23 années de présence sur le territoire burundais, suite à une note verbale énoncée le 5 décembre 2018 par le gouvernement burundais au Coordonnateur Résident de l'ONU dans le pays.

Même les organisations internationales étrangères n'ont pas été exemptées des mesures restrictives du régime en place. Ainsi, le Gouvernement a suspendu 130 ONG pour une durée de trois mois le 27 septembre 2018, le Conseil National de Sécurité les accusant de violation des lois les régissant. Cette initiative a été expliquée lors d'une rencontre avec les représentants des ONG le 2 octobre suivant, au cours de laquelle le ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local d'alors, Pascal Barandagiye, a conditionné la réouverture de ces ONG à la présentation de trois documents : une convention de coopération, un protocole d'exécution des programmes en accord avec le nouveau Plan National de Développement, et un acte d'engagement concernant le respect de la réglementation bancaire en matière de change et les plans de correction des déséquilibres ethniques et de genre.

Malgré la persistance de la crise née en 2015, résultant principalement d'une élection présidentielle violant la Constitution de 2005 et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, qui avaient suscité l'espoir d'une meilleure garantie des droits humains pendant une dizaine d'années, cette situation se serait empirée sans le plaidoyer des organisations de la société civile et des médias, dont la Ligue ITEKA.

Ces dernières se sont, malgré la répression qu'elles subissent et les conditions matérielles et financières difficiles, organisées pour continuer leurs activités de documentation et de dénonciation des violations des droits humains commises quotidiennement, en grande partie par le Gouvernement en place.

Depuis le début de la crise politique au Burundi en avril 2015, qui a emporté de nombreuses vies humaines et provoqué des déplacements massifs d'environ 430 000 réfugiés vers les pays voisins, une série d'initiatives de la part des partenaires techniques et financiers ont été observées, visant à inciter les acteurs du conflit à s'engager dans des négociations pour restaurer la paix. Au niveau régional, le 6 juillet 2015, la Communauté des États d'Afrique de l'Est a désigné le Président ougandais, Yoweri Kaguta Museveni, comme médiateur dans la crise burundaise. Pour renforcer cette médiation, le 2 mars 2016, l'ex-président tanzanien Benjamin Mkapa a été choisi comme facilitateur, lançant un dialogue politique inclusif inter-burundais.

Cependant, ces efforts se sont rapidement heurtés à l'opposition résolue du Gouvernement burundais qui refusait de dialoguer avec celles et ceux qu'il accusait d'avoir participé à la tentative de coup d'État de mai 2015, ainsi qu'avec les organisations ayant pris part au mouvement "Halte au troisième mandat". Parallèlement, une large partie de l'opposition rejetait le nouveau mandat de Pierre Nkurunziza, le considérant comme illégitime. En réaction, les autorités burundaises ont usé du dialogue interne pour contrecarrer les initiatives de la CEA, la Commission Nationale du Dialogue Inter-burundais, dirigée par Monseigneur Justin Nzoyisaba, a organisé des consultations populaires en 2016, mais son rapport final, remis au gouvernement le 24 août 2016, n'a jamais été rendu public. Une partie importante de l'opposition et de la société civile indépendante a choisi de s'en absenter.

Les cinq rencontres réalisées entre 2017 et 2018 à Arusha, en Tanzanie, n'ont pas non plus réussi à rassembler tous les acteurs politiques. Dans tous les cas, que ce soit au niveau régional ou international, ces initiatives en faveur de la paix n'ont pas donné les résultats escomptés, en raison du refus des autorités burundaises de coopérer. Lors de ces cinq rounds de négociations entre le Gouvernement du Burundi et les autres acteurs en conflit, le parti CNDD-FDD et ses alliés étaient notablement absents, en particulier lors du dernier round des pourparlers. Des sanctions ciblées ont été adoptées à l'encontre des autorités burundaises suite à la crise de 2015, visant principalement les responsables gouvernementaux et ceux du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Ces sanctions étaient une réponse aux violations des droits de l'homme et à la répression brutale des adversaires politiques.

La Cour pénale internationale (CPI) a ouvert des enquêtes sur le Burundi en octobre 2017, après que la Chambre préliminaire ait donné le feu vert au procureur pour examiner des crimes présumés sur le territoire burundais ou par des citoyens burundais entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017. Par ailleurs, une commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi a été mise sur pied en septembre 2016 pour mener des investigations spécifiques sur les violations des droits humains, produisant un rapport en septembre 2017 concluant qu'il existait des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité avaient été perpétrés au Burundi. Depuis 2016, le mandat de cette commission a été renouvelé chaque année et elle poursuit son enquête sur les violations des droits humains dans le pays.

III.2. UNE CONTINUITÉ EXACERBÉE DES ATTEINTES GRAVES AUX DROITS FONDAMENTAUX DE L'HOMME SOUS LE RÉGIME DU GÉNÉRAL EVARISTE NDAYISHIMIYE

Sous le régime du Général Evariste Ndayishimiye, ayant pris ses fonctions au mois de juin 2020, la situation des droits humains n'a pas connu d'amélioration significative. Entre juin 2020 et juin 2025, la Ligue Iteka a enregistré un total de 7250 violations des droits humains, dont 2776 personnes tuées. De ce total, 1514 corps ont été retrouvés et enterrés sans qu'aucune enquête ne soit ouverte. Les statistiques indiquent également que 3,265 arrestations arbitraires ont eu lieu, représentant 45 % des violations documentées. Les violences basées sur le genre, y compris les violences sexuelles, ont été rapportées, témoignant d'un environnement hostile aux droits des femmes.

Les traitements inhumains et dégradants, ainsi que les enlèvements et disparitions forcées, persistent. Les forces de l'ordre et d'autres autorités de sécurité sont fréquemment dénoncées pour leurs méthodes brutales, suscitant de vives inquiétudes concernant le respect des droits humains. Ce climat de terreur et de répression nourrit un cycle de violence et d'impunité, aggravé par l'implication de milices étatiques, comme les Imbonerakure, systématiquement accusées de harcèlement et d'intimidations envers les dissidents. Les droits socio-économiques demeurent fragiles face aux chocs extérieurs, tandis que de niveaux d'endettement élevés freineraient la réalisation de projets de développement ambitieux. En même temps, les politiques sociales ont donné lieu à des initiatives visant à améliorer la santé, l'éducation et la protection sociale, mais celles-ci souffrent d'un financement insuffisant, d'une gouvernance handicapée par la corruption, et d'un environnement sécuritaire parfois instable. Sur le plan social, cette situation exacerbe les inégalités, en particulier entre les zones rurales et urbaines, et entrave l'accès de certaines populations les plus vulnérables à des droits fondamentaux.

Après la prise de pouvoir en 2020 par Evariste Ndayishimiye, le Gouvernement a engagé des politiques destinées à promouvoir l'agriculture, secteur essentiel de l'économie burundaise, en soutenant la modernisation des pratiques agricoles et en facilitant l'accès aux marchés. Des investissements ont également été orientés vers les infrastructures, en particulier dans la construction de routes et les réseaux électriques, dans le but d'améliorer la connectivité régionale et d'encourager l'activité économique locale. Toutefois, ces initiatives se heurtent à une faible diversification de l'économie, largement dépendante de l'agriculture de subsistance, qui demeure vulnérable aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix mondiaux. La politique de développement économique du régime veut aussi attirer les investissements étrangers, principalement dans les secteurs minier et touristique, en améliorant le climat des affaires et en consolidant la stabilité politique. Néanmoins, la persistance de problèmes tels que la corruption, l'insécurité foncière et l'instabilité politique freine souvent ces efforts. La gouvernance économique est également influencée par des limitations sur la capacité administrative et la transparence, compromettant ainsi l'efficacité des politiques économiques entreprises. La croissance économique demeure modérée, rendant impératif le renforcement de la résilience économique pour réduire les taux de pauvreté et encourager une croissance inclusive à long terme.

En somme, la situation des droits de l'homme au Burundi, tant sous Nkurunziza que sous Ndayishimiye, est marquée par un schéma de violence institutionnelle et de non-respect flagrant des droits fondamentaux

IVÈME PARTIE : DÉTAILS DES ALLÉGATIONS DE VIOLATIONS, ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS SOUS LE RÉGIME DU PRÉSIDENT NDAYISHIMIYE EVARISTE.

IV. 1. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté à New York le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi fondamentale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

IV.1.1. UN RÉCAPITULATIF DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DOCUMENTÉES.

Sous le régime de Ndayishimiye Evariste, le Burundi a continué à être le théâtre des violations graves des droits de l'homme profondément ancrées, exacerbées par un climat de peur et de répression. Parmi les violations les plus préoccupantes, les exécutions sommaires, les enlèvements, les VSBGs, la torture et les traitements inhumains ont été largement documentés. La Ligue Iteka tout comme d'autres organisations de défense des droits de l'homme mettent en lumière des cas où les détenus sont soumis à des violences physiques et psychologiques, souvent dans le cadre d'interrogatoires par les forces de sécurité. Les témoignages d'anciens détenus révèlent des méthodes de torture qui incluent des passages à tabac, des simulations d'exécutions et des privations de nourriture, soulignant un schéma systématique visant à intimider les opposants politiques et à maintenir le contrôle par la terreur. En dépit de ces allégations, le Gouvernement de Ndayishimiye reste souvent silencieux ou dément les accusations, contribuant à une culture d'impunité.

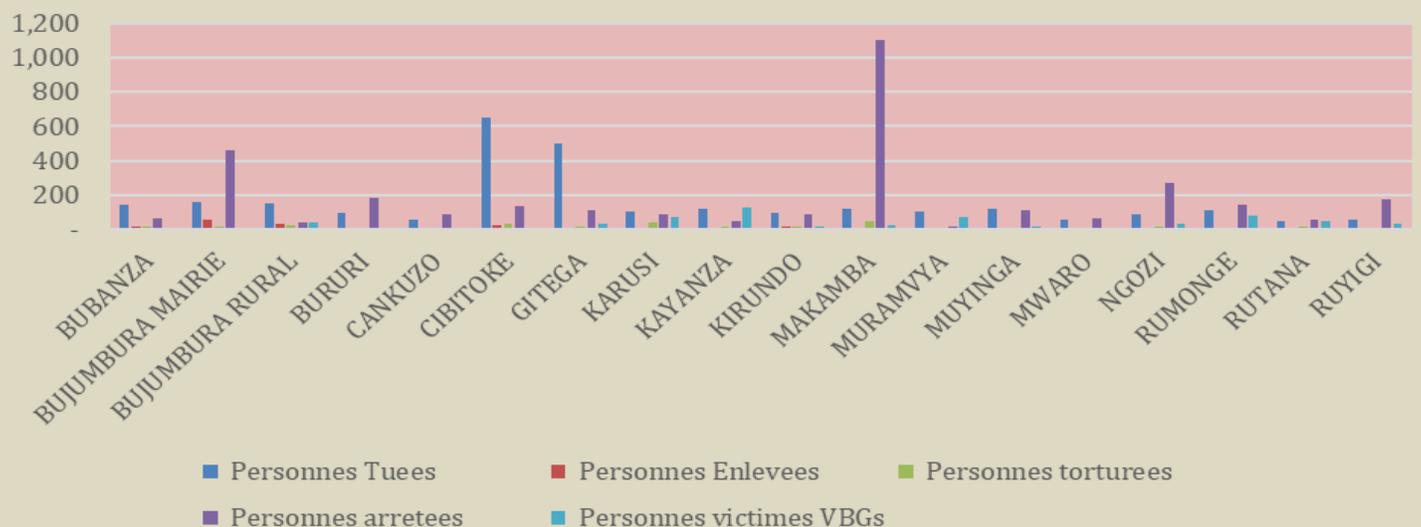
Les disparitions forcées constituent une autre facette alarmante de la répression des droits de l'homme au Burundi. Les organisations internationales signalent une augmentation des cas où des individus, souvent des dissidents politiques ou des activistes, disparaissent sans laisser de trace. Cette pratique, qui vise à supprimer toute dissidence, est non seulement une violation des droits fondamentaux, mais aussi une grave atteinte à la dignité humaine. Les familles des disparus se trouvent dans une situation de désespoir, cherchant des réponses au sein d'une société où la peur menace même la recherche de la vérité. Les manœuvres de dissuasion par le biais de la disparition forcée servent à renforcer le message du gouvernement: "toute opposition sera sévèrement sanctionnée". Dans la même stratégie, une grande partie des personnes assassinées, des corps sans vie sont retrouvés dans différentes localités du pays et enterrés sans la moindre enquête et la plupart de ces corps ont jours des signes de torture et traitements inhumains.

En outre, la violence à l'égard des femmes se manifeste de manière inquiétante dans ce contexte politique répressif. Les rapports signalent une augmentation des agressions sexuelles et d'autres formes de violence de genre, souvent exacerbées par l'impunité dont bénéficient les auteurs. Les femmes, en particulier celles engagées dans des activités politiques ou de plaidoyer, sont particulièrement vulnérables à de telles violences, qui sont souvent utilisées comme une arme pour réprimer l'engagement civique et dissuader la participation politique.

IV.1.1. UN RÉCAPITULATIF DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DOCUMENTÉES. (suite page 22)

La conjonction de ces différents types de violations des droits de l'homme illustre une détérioration alarmante de la situation au Burundi, démontrant un besoin urgent d'une attention internationale accrue et d'actions concrètes pour protéger les droits fondamentaux dans le pays.

Graphique 1 : Des allégations de violations, d'atteintes et de violations des droits de l'homme du 20 juin 2020 au 29 juin 2025



Le graphique présenté illustre les violations des droits humains constatées sous le régime du Général Evariste Ndayishimiye au Burundi, durant la période du 20 juin 2020 au 29 juin 2025. L'organisation Ligue Iteka a relevé et enregistré un total de 7250 cas d'allégations de violations, dont 2776 personnes tuées (dont 1514 corps sans vie soit 54,5% des personnes assassinées), ce qui représente 38,2% des incidents rapportés. Par ailleurs, 231 personnes ont été enlevées ou sont portées disparues, soit 3,19%, et 313 individus ont souffert de torture, équivalant à 4,3%. En outre, le nombre d'arrestations arbitraires s'élevait à 3265, représentant 45% des violations. Au cours de la même période, Iteka a également recensé 665 cas, soit 9,2%, de victimes de violences basées sur le genre, (dont plus de 80% sont des violences sexuelles).

Dans la majorité des cas, les présumés auteurs des violations incluent la police et d'autres autorités de sécurité, accusées d'adopter des méthodes brutales, allant jusqu'à des exécutions extrajudiciaires, pour étouffer toute forme de dissidence. Ces agissements soulèvent des préoccupations majeures non seulement quant au respect des droits de l'homme, mais aussi concernant la stabilité à long terme du pays. Ce climat de peur engendré, où la population hésite à exprimer ses opinions, contribue à perpétuer un cycle de violence et d'impunité. De surcroît, la milice Imbonerakure soutenue par l'État, composée de jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a joué un rôle clé dans cette répression. Ce groupe est dénoncé pour avoir mené des campagnes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de ceux qui s'opposent au régime en place.



Uwo uri wese ubahirizwa

IV. 1.1.1. DROIT À LA VIE

La loi le garantit, la dignité humaine doit être respectée et protégée par l'État et en cas d'atteinte des sanctions devraient être appliquées à l'endroit des présumés auteurs, art 21 de la loi constitutionnelle du pays.

Depuis l'accession au pouvoir du président Evariste Ndayishimiye en juin 2020, les violations des droits de l'homme persistent au Burundi. Un phénomène préoccupant est la découverte fréquente de corps sans vie, qui suscite l'inquiétude parmi de nombreux Burundais. Ces cadavres, portant les marques de crimes commis par des individus non identifiés, ne semblent pas susciter d'inquiétude de la part des autorités de Gitega, qui adoptent un même modus operandi en procédant à des inhumations sans enquête préalable dans tout le pays.

En raison de l'attitude du Gouvernement envers les institutions susceptibles de produire des rapports indépendants sur la situation des droits humains, comme le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Burundi, ainsi que de son inaction face aux demandes de réouverture de l'espace civique formulées par les organisations burundaises basées à l'étranger, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ne semble pas être en mesure d'exiger des actions concrètes, malgré l'ampleur alarmante de ce phénomène. Dans ce contexte, la Ligue Iteka avance l'idée que cela pourrait constituer une stratégie déguisée des autorités de Gitega pour dissimuler ces crimes récurrents et généralisés.

Le refus d'accès au territoire burundais par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, établi par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU lors de sa 48ème session en octobre 2021 via la résolution 48/16, n'a toujours pas permis au Gouvernement burundais de laisser son titulaire se rendre sur le territoire pour une évaluation approfondie de la situation des droits humains.

Ainsi la Ligue Iteka dresse un bilan préoccupant des personnes tuées dans les différentes localités du Burundi, sans pour autant que les présumés auteurs ne soient inquiétés par des poursuites judiciaires.

*GRAPHIQUE2 DES PERSONNES TUEES PENDANT LA PERIODE
DE 20 JUN 2020 AU 29 JUN 2025*



IV. 1.1.1. DROIT À LA VIE (suite page 24)

Entre le 20 juin 2020 et le 29 juin 2025, sous la gouvernance d'Evariste Ndayishimiye, la Ligue Iteka a documenté un total tragique de 2,776 personnes tuées par des agents des institutions étatiques (cadavres : 1514). Comme le démontre clairement le graphique ci-haut, la province de Cibitoke se distingue en tête avec 651 homicides (corps sans vie), représentant 23,5 % du total, tandis qu'en deuxième position se trouve la province de Gitega avec 500 cas, soit 18 %. La province de Bujumbura Mairie, quant à elle, enregistre un triste bilan de 163 tués, ce qui correspond à 5,9 %. Les responsables présumés de ces actes meurtriers incluent des policiers, des militaires, des agents de renseignement ainsi que des agents administratifs, ainsi que les Jeunes Imbonerakures, un groupe lié au parti au pouvoir.

IV. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Les disparitions forcées constituent une grave violation des droits de l'homme, particulièrement préoccupante sous le régime de Ndayishimiye Evariste au Burundi. Ce phénomène est marqué par l'enlèvement de personnes, souvent perçues comme des opposants politiques, par des agents de l'État ou des groupes affiliés au pouvoir. L'absence de preuves concernant la détention de ces individus, alliée à un climat de peur généralisé, contribue à l'impunité des auteurs. La Ligue Iteka et d'autres Organisations nationales et internationales, ont rapporté une augmentation alarmante de ces cas depuis 2020. Ces disparitions ne sont pas seulement une atteinte à la dignité humaine mais soulèvent également des questions sur la stabilité sociopolitique du pays.

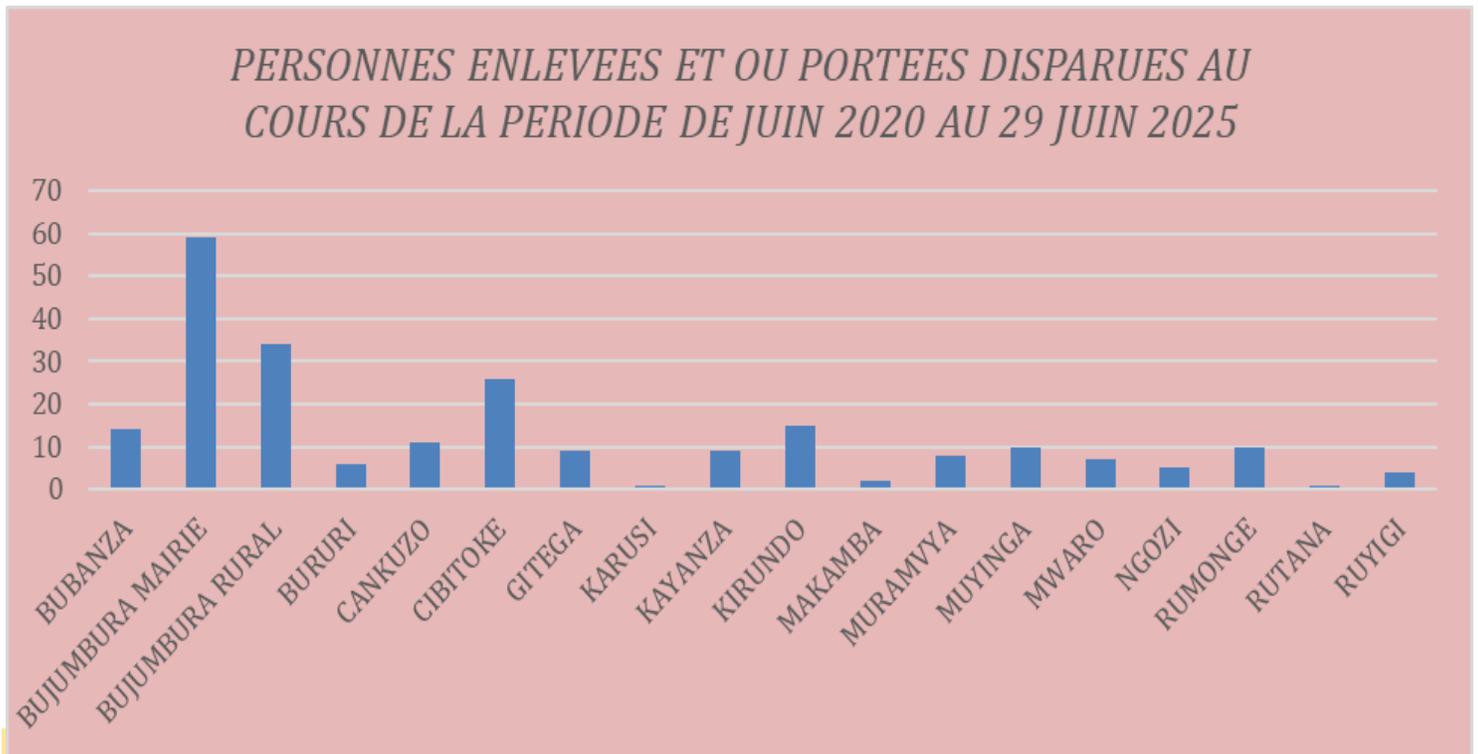
Les mobiles derrière ces disparitions sont souvent liées à des tentatives de réduire au silence la dissidence et de maintenir le contrôle sur la population. Les victimes sont fréquemment des membres de l'opposition ou assimilés. En 2024, la Ligue Iteka a produit un rapport détaillé montrant comment plusieurs personnes avaient été enlevées, et dans certains cas, leurs corps retrouvés, tandis que d'autres restent introuvables.

Une déclaration conjointe de presque tous les mécanismes de l'ONU a alerté le Président de la République du Burundi sur la situation alarmante. En outre, les familles des personnes disparues restent souvent dans un état d'incertitude et de souffrance, sans accès à la justice. Les autorités, à la fois judiciaires et politiques, affichent une réticence à enquêter sur ces disparitions, exacerbant ainsi le climat de méfiance.

“La communauté internationale a exprimé des condamnations, mais l'absence de mesures concrètes aboutissant à des responsabilités tangibles laisse supposer que ces violations continueront d'être un outil de répression. Déployer des mécanismes de surveillance sur les droits humains au Burundi constitue non seulement une nécessité pressante, mais pourrait également permettre de restaurer une forme de dignité pour ceux qui subissent ces atrocités”, déclare le président de la Ligue Iteka.

IV. 1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES (suite page 25)

Comme l'indique le Graphique ci-bas, sur un total de 231 cas de disparitions recensés par la Ligue Iteka, la province Bujumbura Mairie a connu à elle seule 59 cas soit 25,5% suivi de Bujumbura Rural avec 34, soit 14,7% et enfin la province Cibitoke vient en troisième position avec 26 cas soit 11,3%.



IV. 1.1.3 TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.

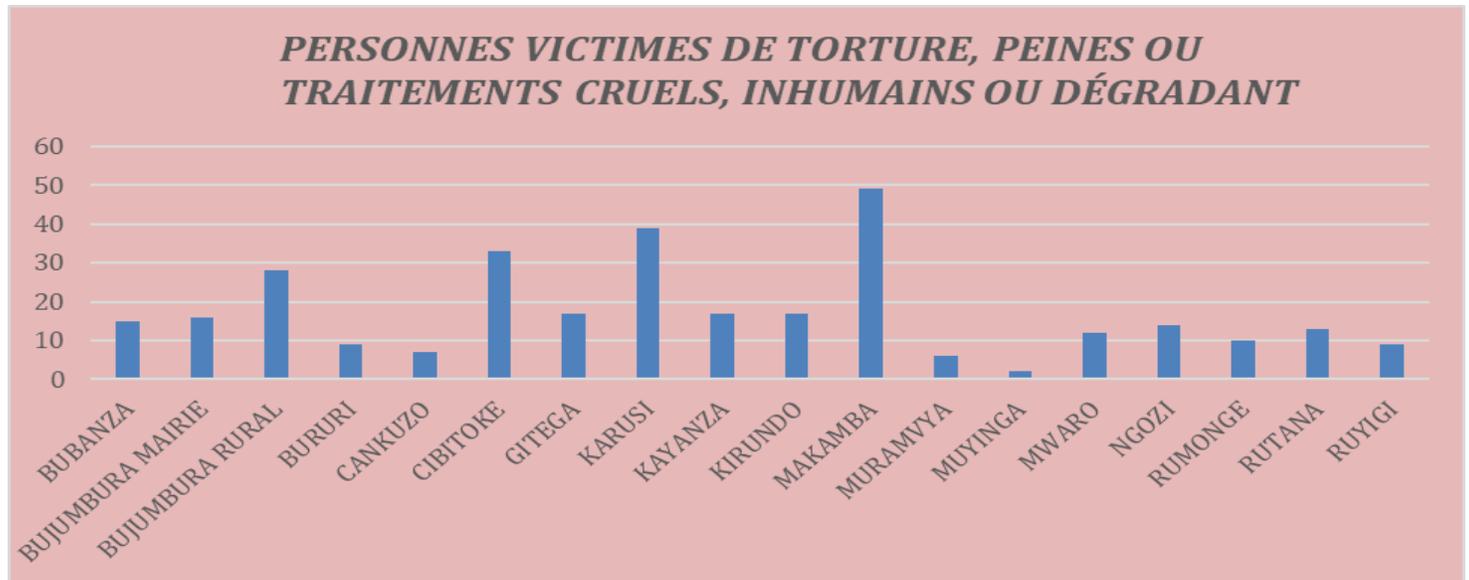
Au cours de la période de ce rapport, le Burundi a connu une détérioration préoccupante des circonstances d'arrestations, et de détention et des traitements réservés aux personnes victimes d'arrestations, aux prisonniers, caractéristiques d'une situation des droits de l'homme mise à mal. Les rapports d'organisations internationales et de groupes de défense des droits humains font état de cas répétés de torture infligée à des détenus, souvent dans le cadre d'interrogatoires liés à des accusations politiques particulièrement dans les bureaux des Services de renseignement burundais "SNR".

L'impact de ces violations sur la population est exacerbé par un climat de peur généralisée qui entrave les efforts de dénonciation de ces abus. Le silence des victimes est souvent obtenu par des menaces directes contre leur sécurité ou celle de leurs familles. Selon plusieurs informations à la disposition de la Ligue Iteka révèlent que de plus, les médias locaux, sous un contrôle étroit, sont réticents à relayer de telles informations par crainte de représailles, créant ainsi un fossé entre la réalité vécue par les Burundais et la perception internationale de la situation des droits de l'homme dans le pays. À travers l'expérience traumatisante des victimes, il devient évident que ces pratiques de torture ne sont pas seulement des incidents isolés mais s'inscrivent dans une stratégie plus large de répression politique adoptée au sein des forces de sécurité par le régime de Ndayishimiye.

L'impunité qui entoure ces actes est préoccupante, les responsables de ces violations restent souvent non seulement non sanctionnés, mais sont parfois promus au sein même des institutions

de l'État.

“L'absence de poursuite judiciaire des auteurs renforce un cycle vicieux, où la culture de la violence s'installe profondément dans le tissu sociopolitique du pays. Par conséquent, les cas de torture et de traitements inhumains ne doivent pas être considérés comme de simples abus isolés, mais comme une manifestation d'une crise des droits humains qui met en lumière la nécessité urgente d'une intervention internationale pour promouvoir la justice et restaurer le respect des droits fondamentaux au Burundi”, déclare le Directeur Exécutif de la Ligue Iteka .



Comme le montre ce graphique ci-dessus, au cours de cette période de cinq ans, sous la présidence de Ndayishimiye, la Ligue Iteka a enregistré 319 cas de victimes de torture ciblant principalement des membres de l'opposition, commis par des agents de l'État, notamment des policiers, des agents du SNR et des jeunes Imbonerakure. L'ancienne province de Makamba se classe au premier rang avec 49 cas, représentant 15,7 %, suivie de l'ancienne province de Karusi avec 39 cas, soit 12,5 %, et enfin l'ancienne province de Cibitoke, en troisième position, avec 33 cas, ce qui équivaut à 10,5 %. Dans ces situations, les victimes subissent souvent des violences pendant leur arrestation ou endurent des tortures durant leurs interrogatoires.



Uwo uri wese ubahirizwa

IV. I.1.4. DROIT A LA LIBERTÉ

A. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Au cours de son mandat, le président Ndayishimiye a pris une mesure pour libérer des prisonniers condamnés pour des infractions mineures, une mesure visant à désengorger les prisons surpeuplées et à donner une seconde chance aux détenus:

En novembre 2024, 477 prisonniers ont été libérés de la prison de Muramvya. En avril 2021, 3 000 prisonniers ont été libérés ; - En mars 2021, plus de 5 200 prisonniers. Cependant, ces mesures sont souvent entourées d'irrégularités et de demi-mesures, ce qui a récemment solde par l'arrestation de certains cadres de la présidence et du secteur de la justice pour entrave à exécution de telle décision

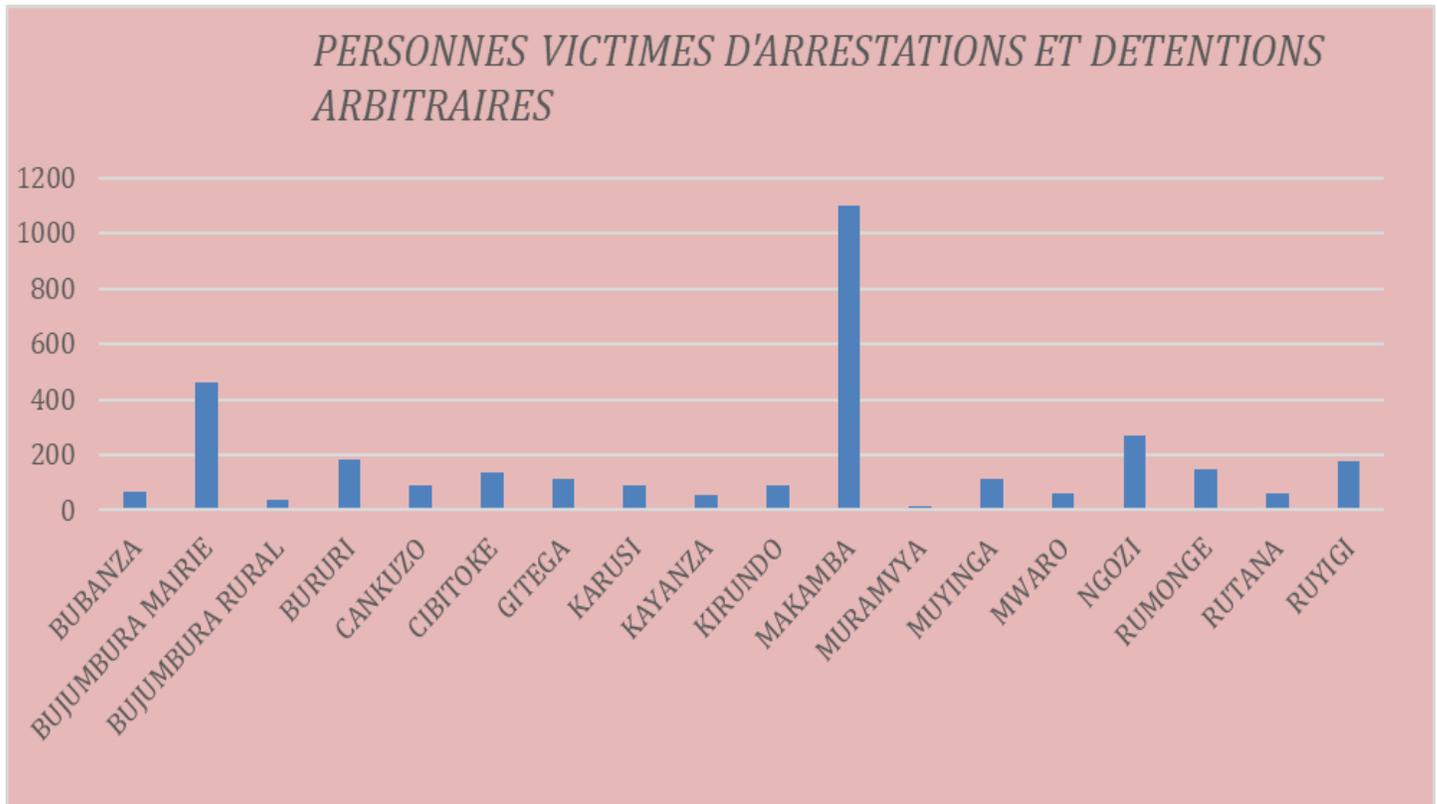
Les libertés fondamentales au Burundi, telles que la liberté d'expression, de circulation et de réunion, sont gravement entravées sous le régime de Ndayishimiye Evariste, malgré des garanties constitutionnelles. L'environnement politique tendu est marqué par des répressions, où les médias subissent un contrôle rigoureux, alternant autocensure et sanctions pour ceux qui contestent les narrations officielles, entraînant arrestations de journalistes et suspensions d'émissions. Le parti au pouvoir domine le débat, utilisant la législation sur la diffamation pour criminaliser les discours critiques.

Les voix dissidentes font face à des menaces, intimidations et arrestations. La censure des médias indépendants et l'accès restreint à internet, souvent justifiés par la sécurité nationale, compliquent encore les choses. Malgré cela, des appels à un dialogue inclusif et des réformes émergent, témoignés par la résistance des journalistes indépendants et d'organisations de droits humains. La liberté de réunion, essentielle aux droits civils et politiques, est également abusée; bien que les accords internationaux et la Constitution l'entourent de protections, son exercice est limité par des mesures restrictives. Les manifestations pacifiques sont souvent réprimées sous prétexte de maintien de l'ordre, tandis que les rassemblements autorisés sont soumis à des conditions dissuasives. La violence des forces de sécurité crée un climat de peur, en contradiction avec les déclarations gouvernementales sur le dialogue.

Défendre la liberté de réunion est crucial pour la démocratie au Burundi et requiert des changements législatifs et une réelle volonté politique. Les revendications pour des espaces de dialogue et de mobilisation autour des injustices sociales révèlent un désir persistant de participation, malgré la répression, et soulignent le besoin d'une société civile dynamique pour la consolidation de la démocratie et la protection des droits fondamentaux. Ainsi, au cours de la période de juin 2020 à 29 juin 2025, la Ligue Iteka a répertorié des cas d'arrestations dont le bilan est préoccupant et dans plusieurs cas, les victimes de ces violations des droits humains sont des membres des partis politiques de l'opposition principalement du parti CNL, FRODEBU, UPRONA, CDP, Coalition Burundi bwa Bose, assimilés opposants, etc.

A. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES (suite page 28)

Au cours de la période couverte par ce rapport, 3265 cas d'arrestations ont été enregistrés par la ligue Iteka. Parmi les cas, 1089 cas, soit 33,6% sont rapportés en province Makamba, souvent dû aux mouvements massifs saisonniers de jeunes vers la Tanzanie pour la recherche de l'emploi qui malheureusement sont accusés de rejoindre les groupes rebelles. A Bujumbura Mairie, 462 cas, soit 14,2% ont été enregistrés suivi par la province Ngozi avec 272 cas d'arrestations soit 8,3 %

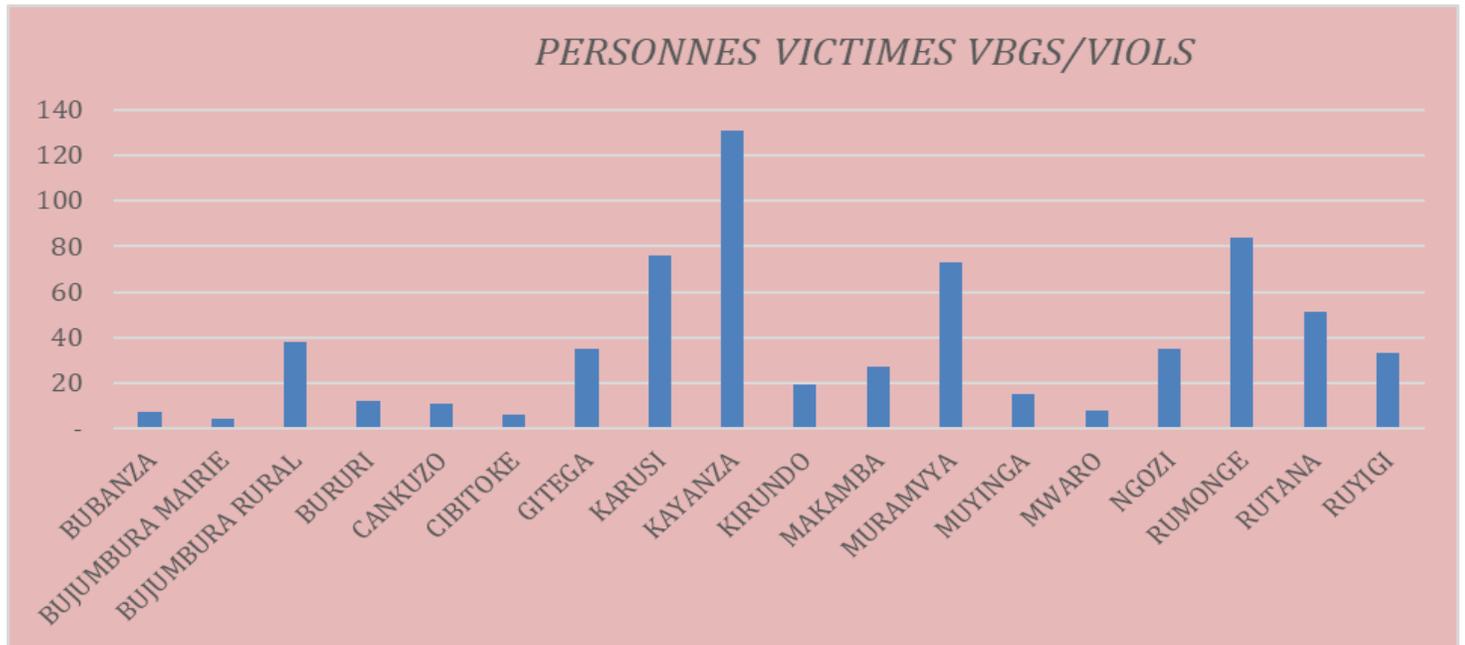


IVI.1.5. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS

Entre 20 juin 2020 et 29 juin 2025, sous le régime du Président Ndayishimiye Evariste, les droits des femmes sont régulièrement bafoués, avec des cas de violence domestique et de viol touchant même les mineurs et souvent minimisés. Les données indiquent une augmentation préoccupante de ces actes, liée à des contextes socio-économiques précaires et à un manque de protection juridique. Les femmes, sans recours, sont vulnérables, peinant à obtenir soutien institutionnel, seules quelques organisations de protection des femmes ont porté secours aux victimes mais les moyens restent limités. Malgré des lois censées les protéger, leur application reste insuffisante, les forces de sécurité et les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir étant parfois eux-mêmes impliqués dans la violence. La stigmatisation des victimes et la tendance à résoudre les problèmes en interne alimentent la culture du silence. De plus, l'absence de services d'assistance adéquats, tels qu'un accès aux soins ou à l'aide juridique, complique la situation. Les efforts de sensibilisation sont sporadiques, malgré le travail de certains groupes de la société civile dans un contexte de liberté d'expression restreinte. Cela met en évidence les défis des revendications pour l'égalité des sexes, où la lutte pour la dignité des femmes est liée à l'évolution politique et sociale du pays.

IVI.1.5. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE/VIOLS (suite page 29)

Au cours de la période considérée pour ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié 665 cas de victimes de VBG/VIOLS dans les provinces du pays. Ainsi comme le schéma ci bas l'illustre, la province Kayanza se démarque avec 131 cas, soit 19,7%, suivie de la province Rumonge avec 84 cas soit 12,6% et vient en troisième lieu la province de Karusi avec 76 cas soit 11,4%. Soulignons que les présumés auteurs restent toujours les agents de l'état, les jeunes Imbonerakure, les personnes particulières, commerçants militants du parti présidentiel.



Uwo uri wese ubahirizwa

IV. 2. LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours des cinq premières années de la présidence de Ndayishimiye Evariste, la situation des droits économiques, sociaux et culturels au Burundi fait ressortir les défis auxquels la population fait face pour jouir de la dignité et du bien-être. Les indicateurs de développement humain restent alarmants, mettant en exergue les lacunes dans l'accès aux ressources essentielles. L'inflation a fortement augmenté, avec des prix des biens de première nécessité qui s'envolent à cause des coûts de production en hausse, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et d'une dépendance excessive aux importations. Le pays a subi des pénuries de carburant, provoquant longues files d'attente et hausse des prix due à la spéculation. Malgré l'abondance de carburant dans les entrepôts, la mauvaise distribution des importateurs aggrave la situation.

Une pénurie de devises, principalement en dollars américains, complique l'importation de biens essentiels. Cela a créé un fossé entre le taux officiel (environ 2 900 BIF pour 1 USD) et le taux parallèle, atteignant jusqu'à 7 500 BIF. En conséquence, l'inflation a bondi de 7,5 % en 2020 à + 26,1 % en mars 2025, tandis que la dette publique du Burundi était estimée à environ 2 048 millions de dollars en 2024, représentant 43,18% du PIB. Cependant, d'autres sources indiquent que la dette publique pourrait atteindre des niveaux plus élevés, avec un ratio dette/PIB de 62% à fin 2024, selon le FMI. - L'augmentation de la dette publique de 14,5% à 4 763,7 milliards de francs burundais est préoccupante, car elle soulève des questions sur la capacité du pays à rembourser ses dettes.

L'inflation au Burundi a dépassé les 30%, atteignant 36,4% en décembre 2024, selon le FMI. Cette hausse est attribuée à la dépréciation rapide du taux de change sur le marché parallèle et à la monétisation du déficit budgétaire.

Cette crise économique a significativement régressé le pouvoir d'achat et aggravé la pauvreté parmi les Burundais. Le chômage des jeunes, qui représentent une part importante de la population, demeure un autre défi, aggravé par un secteur formel stagné en raison de politiques restrictives. L'économie, dominée par l'agriculture, doit être soutenue par des initiatives pour augmenter l'emploi, la productivité et la diversification.

A ce propos, la Ligue Iteka a déploré à maintes reprises que ce secteur agricole a été dominé par les hautes personnalités qui, pour leurs intérêts propres, s'ingèrent dans cette chaîne de production, en contrôlant l'accès aux semences améliorées/certifiées et aux engrais chimiques, par les citoyens ordinaires qui déposent les frais exigés au compte de l'entreprise de fabrication de fertilisants FOMI mais qui ne reçoivent pas les quantités suffisantes. Les produits de première nécessité ont manqué au cours deux dernières années, 2024 et 2023. L'écart entre le taux de change officiel et le taux de change est à la base de la rareté des produits de premières nécessités.

Sur le plan du travail, il se remarque l'incapacité à créer des emplois durables, ce qui accroît la vulnérabilité sociale et crée des tensions. Les investissements étrangers ont diminué à cause de l'instabilité politique et d'un climat économique peu fiable. Malgré les réformes pour améliorer l'investissement, le Burundi continue d'évoluer dans un environnement peu attrayant pour les capitaux étrangers. Les projets d'infrastructure cruciaux pour la croissance économique, souffrent également de ce manque d'investissements, limitant l'innovation et la compétitivité. Ces défis cumulés empêchent le Gouvernement de Ndayishimiye d'établir des bases solides pour un développement durable, nécessitant une collaboration entre acteurs nationaux et internationaux. Les politiques publiques mises en place depuis son arrivée ont un impact direct sur le respect de ces droits.

IV. 2. LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS(suite page 31)

Concernant l'éducation, des efforts pour améliorer les infrastructures et élargir l'enseignement de base ont été annoncés, mais les inégalités et la pauvreté élevée persistent. Beaucoup de familles sont contraintes de choisir entre les frais scolaires et les besoins alimentaires, empêchant les enfants d'accéder à l'éducation, ce qui compromet leur avenir et aggrave l'exclusion sociale, manque d'enseignant, et le départ des enseignants vers les pays étrangers pour la recherche d'un traitement amélioré, freinant le développement national.

En ce qui concerne le droit à la santé, un tableau se dessine où, malgré les promesses du Gouvernement d'améliorer les soins, de nombreuses ONG signalent des réalités préoccupantes. Dans les zones rurales, l'accès aux services de santé reste limité, souvent en raison d'infrastructures médicales peu développées et de l'existence de maladies endémiques telles que le paludisme. Cette situation met en lumière l'urgence d'un engagement renforcé pour le financement et la formation des professionnels de santé. Concernant les conditions de travail, une atmosphère d'informalité et d'insécurité domine, laissant de nombreux travailleurs dans une précarité totale, sans aucune protection sociale. Bien que certaines réformes aient réussi à atténuer partiellement cette vulnérabilité, des doutes subsistent quant à la capacité réelle du Gouvernement à garantir des conditions de travail qui respectent les droits fondamentaux des citoyens. De plus, la déréglementation de certains secteurs ne fait qu'accentuer ces inégalités, maintenant ainsi une grande partie de la population dans un état de précarité et de dépendance économique. Cette réalité complexe, à la croisée des enjeux économiques, sociaux et culturels, appelle à une réévaluation critique de la gouvernance actuelle, afin d'aspirer à une amélioration durable de la qualité de vie au Burundi.

ELECTIONS 2025 : DROIT AU VOTE

Le contexte électoral au Burundi a été dominé par la préparation des élections, l'élection elle-même, la proclamation des résultats des législatives et communales et leur gestion. Le climat électoral pendant ce processus a révélé une série d'événements significatifs illustrant une situation alarmante et hautement problématique.

Les élections organisées ont été entachées de pratiques douteuses, telles que l'exclusion des partis de l'opposition à travers un code électoral rigide limitant les candidatures de l'opposition, les contributions forcées, la campagne marquée par des intimidations et menaces de morts aux membres de l'opposition,

A la veille des élections, en juin 2025, des réunions ont été tenues par des leaders locaux dans le but d'orchestrer une fraude électorale, incluant des stratégies telles que le remplissage anticipé des urnes, l'intimidation des électeurs, ainsi que la dissuasion à voter pour des partis autres que le CNDD-FDD. Lors des élections du 5 juin 2025, des irrégularités ont été mises en lumière, avec des bureaux de vote ouverts avant l'heure prévue, bourrage des urnes et des électeurs votant à plusieurs reprises.

La présence d'observateurs, notamment ceux de l'Église catholique, a été systématiquement limitée, souvent sous l'ombre d'actes de violence. Des représentants politiques ont été appréhendés pour avoir refusé de signer des procès-verbaux avant la clôture du scrutin. A Buruhukiro, en commune Nyanza de la Province Burunga, des militants de l'opposition ont subi des menaces pour les inciter à ne pas voter contre le CNDD-FDD, tandis qu'à Buhumuza, des événements similaires ont été rapportés, prouvant un climat de violence et d'intimidation qui a largement exclu les partisans de l'opposition.

Le dépouillement a également été entaché par une manipulation manifeste des résultats, avec des observateurs et des mandataires d'opposition souvent intimidés ou exclus. Dans la province de Gitega, des cas de fraude ont été observés, notamment des bulletins retrouvés dans les urnes avant l'ouverture des bureaux de vote et des pressions exercées sur des électeurs pour qu'ils votent exclusivement pour le parti au pouvoir. Au sein du milieu scolaire, des élèves se sont vus contraints de voter sous la surveillance de partisans du CNDD-FDD.

Les résultats préliminaires des élections législatives et communales datés du 5 juin 2025, témoignant d'une mascarade électorale, ont été publiés par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), affirmant que le CNDD-FDD avait remporté 5,5 millions de voix, soit 96,51 % des suffrages, tandis que d'autres partis, comme l'UPRONA et le CNL, ont enregistré des résultats très faibles. La répartition des sièges au sein de l'assemblée nationale témoigne d'une domination totale du CNDD-FDD, avec la totalité des 100 députés élus issus de ce parti, tandis que d'autres entités ont échoué à atteindre le seuil de 2 % requis pour la représentation. La proclamation de la CENI d'une assemblée entièrement formée de membres du CNDD-FDD s'inscrit dans une dynamique politique régressive, compromettant les fondements démocratiques du pays. Les refus d'accepter ces résultats par l'UPRONA, le CNL et la coalition Burundi bwa Bose, qui dénoncent la légitimité de ce scrutin, révèlent une forte opposition face à un système perçu comme autoritaire.

Du 16 au 22 juin 2025, le climat politique a connu une apparente sérénité, qui contrastait avec les turbulences électorales précédentes.

Tandis que les partisans du CNDD-FDD célébraient leur victoire, l'opposition persistait à qualifier ces élections de tromperie, évoquant entre autres l'utilisation abusive de fonds publics, des actes d'intimidation et des menaces persistantes à l'encontre de militants de l'opposition, illustrant un environnement de peur et de répression. Des intimidations des observateurs de l'Église catholique dans certains diocèses du pays ont été signalées à la veille des élections.

En plus, les allégations d'appropriations de terres agricoles par des membres du CNDD-FDD, ainsi que les menaces visant des figures de l'opposition, soulignent l'urgence d'une action politique pour protéger les droits fondamentaux des citoyens burundais.



Uwo uri wese ubahirizwa

VÈME PARTIE : CONCLUSION

La situation des droits de l'homme au Burundi sous le régime du président Evariste Ndayishimiye révèle un nouveau paysage politique plein de défis et de complexités à ne pas sous-estimer. Les espoirs suscités par le régime au début du mandat en 2020 ont été par la suite déçus après les années tumultueuses caractérisées par la violence et la répression politique qui persistent.

Les politiques gouvernementales concernant les droits civils, politiques et l'indépendance judiciaire ont souvent reflété la persistance des mesures répressives caractéristiques de l'administration précédente.

Cette tendance soulève des préoccupations concernant la possibilité de réaliser de progrès substantiels dans le cadre politique actuel.

Les droits fondamentaux consacrés dans les traités internationaux et régionaux n'ont pas été maintenus et respectés, ce qui a conduit à un climat de peur parmi les membres de l'opposition et les acteurs de la société civile.

Les manquements institutionnels de l'État au respect des droits et libertés fondamentales des populations et des opposants politiques en particulier se sont illustrés par des tactiques d'intimidation, de détention arbitraire et de violation systématique de la liberté d'expression, aboutissant à un verrouillage effrayant de l'espace démocratique. La rhétorique du Gouvernement en matière de vérité et de réconciliation nationale ne s'est pas traduite par des initiatives politiques efficaces qui favorisent l'inclusivité ou la responsabilité. De plus, le discours officiel était favorable à quelques ouvertures vers le dialogue, mais la réalité sur le terrain reflète plutôt une fracture entre les promesses gouvernementales et la réalité vécue par des citoyens burundais.

Bref, la situation des droits de l'homme sous la direction de Ndayishimiye traduit un moment critique pour le Burundi. La volonté politique reste incontournable dans la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux de l'État du Burundi en matière de respect des droits humains et le rôle des acteurs nationaux et des partenaires internationaux du Burundi sera essentiel pour user de leur influence pour amener le Gouvernement à mettre fin au cycle de répression.

